

D E C R E T n° 79/230 du 14.5.79  
portant nomination de Monsieur BOBIANGA Gaston,  
Agent d'Hydro-Congo, en qualité de Directeur du  
Contrôle et de l'Assistance aux Entreprises sous  
tutelle

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et  
organisation des pouvoirs publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Minis-  
tre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur BOBIANGA Gaston, Agent d'HYDRO-CONGO est nommé Directeur du  
Contrôle et de l'Assistance aux Entreprises sous Tutelle au Ministère des Mines et  
de l'Energie.

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Société HYDRO  
CONGO.

Article 3. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-  
gées.

Article 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de son  
vise de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Po-  
pulaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre des Mines et de l'Energie,  
Le Ministre de l'Economie Rurale,

Jean ITADI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

P. Le Ministre des Finances, en mission  
Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Victor T A M B A - T A M B A.